



SNUipp 23

Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel 4e supplément au n° 56 Novembre 2006 Prix : 0,76€

SNUipp 23
542-MAISON DES
ASSOCIATIONS
23000 - GUERET
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 16/11/06

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94
email : snu23@snuipp.fr

Contre la destruction du Service Public d'Éducation Nationale

TOUS A PARIS

Mercredi 22 novembre

Rendez-vous au Musée d'Orsay à 13h30
Départ prévu de La Souterraine à 9h03

Spécial
PARIS-22

SOMMAIRE

<i>PARIS - 22</i>	p 1
<i>Modèle de lettre</i>	p 2
<i>EDITO</i>	p 3
<i>Texte Action</i>	p 4 à 7
<i>Mise au point</i>	p 8
<i>Réunions de secteurs</i>	p 8
<i>Appel au 22</i>	p 8

Rédacteur en chef :
Alain FAVIÈRE
21 Chignaroche 23000 ANZÈME
Tél : 05.55.52.63.31
Directeur de la Publication :
???
Commission Paritaire : 1009 S 07024
ISSN : 1246-3051
Imprimé par nos soins

Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale

Modèle de lettre à envoyer à l'IA

Ecole
.....

Madame l'Inspecteur d'académie,

Dans un courrier adressé aux directeurs d'école n'ayant pas encore rendu l'enquête n°19, vous envisagez d'effectuer des retenues sur traitement.

L'ensemble de l'équipe pédagogique de notre école tient à vous manifester son indignation.

Les problèmes liés à la direction et au fonctionnement des écoles restent entiers. Ils concernent l'ensemble des enseignants des écoles. L'action de blocage est une action collective. Elle ne vise aucunement à pénaliser les élèves ou les maîtres, à gêner le fonctionnement de l'école. Elle se situe en direction du ministère.

Les moyens de pression que vous utilisez ne sont pas acceptables.

Procéder à des retenues sur traitement reviendrait à sanctionner financièrement des collègues qui effectuent quotidiennement leur travail de direction et d'enseignement. Ce serait une injustice manifeste et une atteinte à l'action syndicale.

L'ensemble des personnels de l'école est solidaire des collègues dans l'action qui sont menacés de sanction.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de renoncer à effectuer les retenues envisagées et de transmettre au ministre notre demande pressante d'ouvertures de négociations.

L'équipe enseignante.

ÉDITO

Réussir le 22 novembre à PARIS

Mon vécu du Conseil National des 14 et 15 novembre

Ce n'était que mon 3e Conseil National, encore insuffisant pour comprendre le fonctionnement de notre syndicat (Élaboration du texte Action, fonctionnement en courants de pensée,...)

Par contre, j'ai bien compris que ce que l'on ressent dans notre petit département n'était pas une tendance isolée. J'avais déjà entendu les "anciens" parler de la privatisation de l'école, et je crois que comme moi ils l'envisageaient sur une échelle de temps assez longue (« Dans trente ans, notre école sera privatisée... »). Aujourd'hui, l'histoire s'accélère. Le CN des 14 et 15 l'a démontré.

***Pour la première fois**, j'ai vu les départements unanimes pour dire qu'on est face à un gouvernement qui organise ses actions et ses réformes avec autant de conviction en ce sens :

- il décrédibilise les enseignants à travers des campagnes fortes avec la complicité des médias (attaque sur la lecture),

- il réduit les moyens de l'Éducation Nationale afin d'être sûr que l'on ne puisse plus assurer nos missions : baisse des recrutements, hausse des effectifs par classes, remise en cause du service de remplacement pourtant efficace par la suppression de l'ISSR (les postes de brigade vont redevenir le bizutage de début de carrière),

- il musèle les réactions : la grève administrative serait considérée comme travail non fait alors que seul l'envoi n'est pas effectué et que les collègues assurent la classe tous les jours; des IEN sont menacés parce qu'ils ne diffusent pas la bonne parole qui n'a d'autre fondement scientifique que les attentes du café du commerce; licenciement de chercheurs qui démontrent la méconnaissance de notre ministre du travail fait sur le terrain,

- il crée des outils d'évaluation surréalistes menant forcément les enfants à l'échec pour tenter d'étayer son discours (évaluation CE1),

- il profite d'un fort renouvellement de la population enseignante dans la période pour transformer la formation et conditionner nos nouveaux collègues à l'école au rabais qu'il veut construire.

***Pour la première fois**, j'ai vu l'ensemble des départements presser le National de réagir parce que la colère gronde...

***Pour la première fois**, j'ai vu sortir du CN un Texte Action (voir pages 4 à 7) sans ambiguïté, déterminé à mener des actions pour défendre notre professionnalité et démontrer notre volonté d'offrir à chacun de nos élèves une culture commune garante de l'égalité des chances.

Alors je crois qu'on ne pourra pas accuser "le syndicat" de "*ne pas avoir fait*", ou "*d'avoir trop fait* ... " "Le syndicat" (c'est-à-dire l'ensemble des syndiqués) a pris ses responsabilités. Aujourd'hui, c'est à nous tous de transformer nos mécontentements quotidiens, notre ras-le-bol des surcharges de travail et des attaques récurrentes sur notre métier, en rapport de forces favorable pour faire plier ce ministre méprisant.

Il faut donc réussir le rassemblement du 22 novembre, faute de quoi de Robien aura la voie libre pour amplifier la pression sur les équipes et réussir de fait sa privatisation du Service Public d'Éducation Nationale.

Fabrice COUÉGNAS

CONSEIL NATIONAL DES 14 ET 15 NOVEMBRE

TEXTE ACTION

L'autoritarisme, les expressions provocatrices, les inspections sur ordre, les menaces de sanctions du ministre de l'Éducation nationale ont créé un climat détestable et dommageable.

LECTURE

Le Conseil National du SNUipp constate que les dernières déclarations ministérielles sur l'apprentissage de la lecture montrent un premier recul de la part du ministre. C'est la conséquence des multiples actions menées par les enseignants des écoles, les formateurs et les chercheurs: de l'édition d'un 4 page par 13 organisations aux multiples réunions locales en passant par la journée « les sites pédagogiques en berne ». Dans une tribune libre, il a dû revenir publiquement sur sa prétention à imposer la méthode syllabique et revenir aux démarches préconisées par les programmes. Il cherche ainsi à sortir d'une polémique qu'il a déclenchée et dont l'école se serait bien passé.

Il a dû abandonner la tentative de sanction vis à vis d'un IEN et une conception de la formation continue qui exclut la diversité des chercheurs et l'expérience des enseignants. Le SNUipp attend du ministère de l'Éducation Nationale qu'il confirme par ses actes l'évolution engagée. Si la campagne de dénigrement conduite par le ministre de l'Éducation Nationale vis à vis de l'école et de ses personnels essuie un premier échec, la publication dans la presse d'encarts appelant à la délation a suscité de réelles indignations comme le souligne le rapport de l'inspection générale.

Le Conseil National décide de poursuivre les initiatives, notamment dans le cadre du collectif lecture, pour rétablir un climat serein à l'école nécessaire à la réussite de tous les élèves et réaffirmer la diversité des démarches professionnelles des enseignants. Il appelle les personnels à rester vigilants et solidaires vis-à-vis de toutes nouvelles menaces.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

22 novembre, mille délégués devant le ministère

Contrairement à ce qu'affirme le ministère, le blocage administratif se poursuit. Le protocole sur la direction majoritairement rejeté n'a pas répondu aux problèmes (temps, moyens, reconnaissance) de la direction et du fonctionnement de l'école. De plus avec la mise en place des dernières lois (PPRE, PRE, loi handicap, évaluations...), les tâches se sont considérablement alourdies. Pour le SNUipp, le dossier doit être réouvert et des négociations doivent être engagées sur la base des attentes des personnels.

Le SNUipp-fsu et le Sgen-cfdt confirment le mot d'ordre de blocage administratif et dénoncent les pressions et les menaces (sanctions juridiques et retraits de salaire) que subissent les directeurs qui appliquent les consignes syndicales. Les réactions de l'administration prouvent que le mouvement dérange.

Il est impératif de créer le rapport de force, d'amplifier l'action pour faire reculer le ministère, pour faire entendre nos revendications en rassemblant 1000 délégués devant le ministère. La mobilisation du 22 novembre doit être l'occasion de montrer la détermination de l'ensemble des équipes, de refuser l'autoritarisme ainsi que la remise en cause de la légitimité syndicale dont fait preuve une fois encore le ministère.

Le ministère propose aux organisations syndicales une nouvelle étape de concertation » avec à l'ordre du jour, fonction et statut des directeurs d'école, réseaux d'écoles, EPEP et condi-

tions d'autonomie des établissements. Pour le SNUipp, ces projets non seulement ne répondent pas aux besoins des écoles sur la direction et le fonctionnement de l'école (temps, conditions d'exercice..) mais sont même dangereux: statut hiérarchique, autonomie, mise en concurrence, déréglementation...)

En tout état de cause, le SNUipp demande au ministère de lever les menaces qui pèsent sur les collègues, condition nécessaire à la concertation.

IUFM

Nous sommes désormais dans une phase décisive pour la réforme de la formation des maîtres qui fixera les modalités d'intégration des IUFM aux universités. Celles-ci doivent être rapidement cadrées au plan national (statut, représentation des personnels, des usagers..) .Le HCE vient de publier ses recommandations sur la formation des maîtres. Sur l'avis du HCE, le SNUipp a d'ores et déjà, relevé des ambiguïtés, des manques et des désaccords.

Avant de connaître les éléments que retiendra le ministre, le SNUipp demande que le cahier des charges comporte impérativement un cadrage national, tout particulièrement sur le volume horaire de la formation théorique en PE2, (qui ne doit en aucun cas être en de ça du cadrage actuel à savoir 450 heures), les contenus et la durée de la formation. Les nouveaux statuts des IUFM doivent également conforter le rôle et la place des formateurs premier degré, qu'il s'agisse d'enseignants à temps plein, en service partagé ainsi que des maîtres formateurs en «écoles d'application ». D'autre part, le master doit tout autant comporter un cadrage national et ne peut être laissé au choix des universités d'accueil. Pour le SNUipp, l'obtention d'un master acquis en totalité dès la validation de la seconde année de formation est un objectif. Cette validation ne doit s'accompagner d'aucun décrochage entre premier et second degré. La polyvalence spécifique au métier de professeurs des écoles ne saurait être un obstacle à la délivrance d'ECTS entrant dans un cursus master.

Le SNUipp,avec la FSU, propose une semaine d'actions et de réflexion pour peser sur les choix du ministre dans les semaines à venir et diffusera le tract commun.

STAGES FILES DES PE2 : UN PREMIER BILAN

Le SNUipp a décidé lors des précédents conseils nationaux d'être au plus près des préoccupations des stagiaires, de s'assurer du respect de leurs droits et de ceux des titulaires, mais aussi débattre de la pertinence des dispositifs et de leur capacité à améliorer la qualité de la formation.

La campagne engagée auprès d'eux doit se poursuivre. Des difficultés évidentes apparaissent liées à la précipitation de la mise en oeuvre de ce dispositif. Les premières remontées soulignent : charge de travail, validation, prise de fonction, articulation avec l'IUFM, ... Les sections départementales interviendront auprès des IUFM pour demander des moyens afin d'assurer un meilleur suivi dans le cadre d'une évaluation dont les aspects formatifs doivent être privilégiés. Le SNUipp décide de continuer ce travail de mise en commun des enquêtes lancées durant la première période.

EVALUATION CE1

Le dispositif d'évaluation en CE1, mis en place cette année dans le cadre du PPRE et appuyé sur le socle commun, soulève de fortes interrogations et des inquiétudes dans la profession. Présenté comme une aide aux enseignants pour le repérage des difficultés des élèves, les premiers résultats des écoles révèlent un pourcentage d'élèves en difficultés lourdes particulièrement élevé au regard des autres évaluations et interrogent sur les items, l'étalon-

nage et plus globalement sur le protocole.

Face au risque d'instrumentalisation de ces résultats, dans un climat de polémique et de dénigrement de l'École, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur ce dispositif. Tant qu'une concertation n'est pas engagée par le ministère, il considère qu'il n'est pas nécessaire de transmettre les données aux circonscriptions. Il soutiendra toutes les équipes qui pourraient faire face à d'éventuelles pressions.

HANDICAP : MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 11 FEVRIER A L'ECOLE

Alors que la loi «handicap» entre en application cette année dans l'école, aucun moyen spécifique supplémentaire n'a été octroyé pour la rentrée. L'information annoncée n'a toujours pas vu le jour.

Plus de 105 000 élèves en situation de handicap sont actuellement scolarisés dans les écoles. Dans de nombreux cas, les enseignants sont confrontés à des situations très difficiles : isolement, absence d'AVS, de formation, de personnels spécialisés, de services de soins et de soutien, manque d'interlocuteurs, non prise en compte des effectifs des classes ...

La mise en place des MDPH s'est faite de façon chaotique, sans anticipation et n'est toujours pas achevée. Les procédures varient énormément d'un département à l'autre : l'absence de garantie d'un traitement équitable des situations des jeunes en situation de handicap est particulièrement dénoncée par de nombreuses associations en lien avec les organisations syndicales dans le cadre du Collectif pour la refondation de la politique du handicap.

Les EVS, seuls emplois supplémentaires à disposition des écoles, ne sauraient pallier, par leur niveau de recrutement et de qualification, l'extrême précarité de leur situation, le manque de personnels spécialisés ou d'AVS. Pour éviter la désillusion et le découragement, le SNUipp poursuivra avec les associations les actions d'information et de sensibilisation et interviendra pour réclamer les moyens (la création de véritables emplois statutaires nécessaires à l'intégration, la formation, l'accompagnement des enseignants...)

ISSR - FRAIS DE DEPLACEMENT

Dans de nombreuses académies et départements, l'administration remet en cause brutalement les modalités de versement de l'ISSR qui avait permis une amélioration de remplacement du 1er degré mais aussi le niveau des différentes indemnités de déplacement (postes fractionnés, itinérant langues vivantes et FLE, Concertation Pédagogique, FC, CPC, RASED...). Elle prétend même dans certains départements ne pas rembourser les PE2 en stages filés. De plus le SNUipp dénonce le fait que ces modifications se fassent après les nominations des personnels. Des actions sont en cours: AG, grève, pétition, ... Le SNUipp appelle tous les collègues à se réunir, à développer l'action et à débattre d'une journée nationale d'action. Le secrétariat fera le point des remontées début décembre. D'ores et déjà le SNUipp s'adresse au ministre pour demander l'ouverture de discussions sur le remplacement et les conditions d'indemnisation des déplacements de tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions.

FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE :

Le Snuipp poursuit la campagne en faveur du financement de l'école publique et le retrait de l'article 89 qui oblige les municipalités à verser le montant du forfait communal pour les enfants scolarisés dans une école privée située hors de leur commune de résidence. Il est solidaire des municipalités qui refusent de s'en acquitter. Il appelle à utiliser dans tous les cden la déclaration FCPE- LIGUE de l'ENSEIGNEMENT-SNUIPP-SGEN-SE et le vœu commun.

Budget, précarité, autoritarisme... c'est l'ensemble du système éducatif qui est menacé, fragilisé par les décisions gouvernementales et injonctions ministérielles. L'application en force de la loi Fillon s'accompagne de projets régressifs pour les élèves (socle commun, apprentissage-junior...) et pour les personnels (réforme du décret de 50 concernant les obligations de service des enseignants du second degré...)

Pour le SNUipp les attaques contre l'école et les personnels nécessitent une réaction forte et immédiate.

Sur tous les aspects d'une politique qui touche au cœur des métiers, de notre quotidien professionnel et qui aggrave les conditions de travail et de rémunération, le SNUipp décide d'un plan d'action national. Dans la continuité des actions engagées (action lecture, 22 novembre, ...). il propose des mobilisations dans les départements courant décembre rassemblant largement toute les personnels pour construire un rendez-vous national d'action (manifestation nationale, ...) en janvier dans le cadre unitaire le plus large possible.

POUR SUIVRE SUR TOUS LES TERRAINS L'ACTION DANS LES CADRES LES PLUS UNITAIRES POSSIBLES :

EMPLOI - SERVICES PUBLICS

Dans la continuité de la bataille contre le CPE, les Etats Généraux pour l'avenir de la jeunesse du 2 décembre doivent être l'occasion d'exprimer revendications et propositions sur la formation que l'emploi, l'autonomie, les droits des jeunes, la lutte contre les discriminations.

Au moment où se poursuit la privatisation de GDF et où se précise la menace de remise en cause du monopole de la Poste, il poursuivra avec la FSU l'action pour la défense des services publics (notamment avec la Convergence pour les Services Publics).

Au niveau européen, le projet de directive services qui doit être voté le 15 novembre est inacceptable. Il revient sur l'exclusion du droit du travail et des services sociaux de la directive et soumet le respect des droits fondamentaux au droit communautaire de la concurrence.

Dans la Fonction Publique, le gouvernement poursuit sa politique de suppressions massives d'emplois, de recours aggravé à la précarité. La dégradation des rémunérations de la Fonction Publique se poursuit : le SNUipp relaie la carte pétition unitaire sur les salaires.

AU NIVEAU DE LA DEFENSE DES DROITS ET DES LIBERTES

- le 18 novembre, manifestation pour le retrait du projet de loi de prévention de la délinquance

- le 25 novembre, manifestations dans différentes villes de France, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

- Sans-papiers : la solidarité et la mobilisation autour des enfants, des jeunes et des familles en situation irrégulière se développe, notamment avec RESF sur la question du droit à l'éducation. Le SNUipp, avec la FSU, propose de débattre d'une journée nationale de défense des enfants et des jeunes et pour leur régularisation.

« Le logement: un droit élémentaire pour les élèves et leurs familles »: le SNUipp diffusera ce 4 pages unitaire en faveur du droit au logement.

LA SITUATION EN GUYANE

La question de la scolarisation effective de plusieurs milliers d'enfants est toujours posée. Au moins 3 383 enfants de 3 à 11 ans ne sont toujours pas scolarisés. Le Snuipp s'engage à



A propos de...

"Les Français et leur système éducatif"

A l'origine, cette 1/2 page n'avait qu'un but : rendre compte synthétiquement d'une enquête dont les résultats me paraissaient extrêmement favorables à notre profession. Devant les commentaires peu élogieux que cet article a suscités, je me vois dans l'obligation de faire une explication de texte.

- 1) Avec 6+1% d'opinions favorables, le Service Public d'Education Nationale reste un des préférés des Français. Bravo à vous tous !
- 2) La progression de +13% entre les deux enquêtes montre que malgré les campagnes de dénigrement à répétition dont nous sommes victimes, les gens sont de plus en plus nombreux à nous faire confiance. Re-bravo !
- 3) Vu la période où a été réalisée l'enquête (août, septembre) et la date de la déclaration ministérielle sur la lecture (mi-septembre), il est quasi-impossible que la seconde ait influé sur la première.
Dont acte !

M.L.

Réunions de secteurs

CHAMBON : école élémentaire - mardi 21/11, 17h

AUBUSSON : école maternelle Sandeau - jeudi 23/11, 17h30

BOURGANEUF : école maternelle Riffaterre - mardi 28/11, 17h30

GUERET : école élémentaire Paul Langevin - jeudi 30/11, 17h30

LA SOUTERRAINE : école élémentaire Jules Ferry - mardi 5/12, 17h30

Ne restez pas isolés ! Participez !

PARIS-22

Copie du mail envoyé le jeudi 16 novembre

A travers les attaques sur la direction d'école, c'est l'ensemble du Service Public d'Education Nationale qui est remis en cause. En effet, le Ministère souhaite la fin de la grève administrative avant d'ouvrir des négociations sur un statut de directeur. Son but est de transformer les écoles en Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) et de transformer les directeurs en chef d'établissement. Il s'agit à terme de restreindre les contenus d'enseignement au socle commun et il s'agit aussi de déléguer les tâches d'enseignement, devenues alors très sommaires, à des emplois précaires contrôlés par ces nouveaux chefs d'établissement.

La réussite de la mobilisation du 22 novembre n'est pas une simple étape de la grève administrative mais bien la défense de notre professionnalité et la démonstration de notre volonté d'offrir à chacun de nos élèves une culture commune garante de l'égalité des chances.

Au niveau local

Une délégation académique intersyndicale (SNUipp-SGEN) a été reçue par le recteur le mercredi 15 novembre. La seule avancée a été de reporter sur l'académie la date limite d'envoi de l'enquête jaune au 20 novembre (cachet de la poste faisant foi). Mais le Recteur persiste à dire qu'il "appliquera le droit" après cette date !!!



Nous n'entrerons pas
dans l'avenir à reculons.
(même les écrevisses ont renoncé)